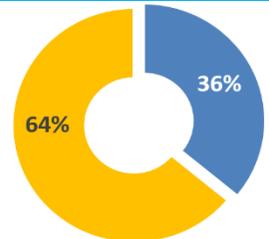
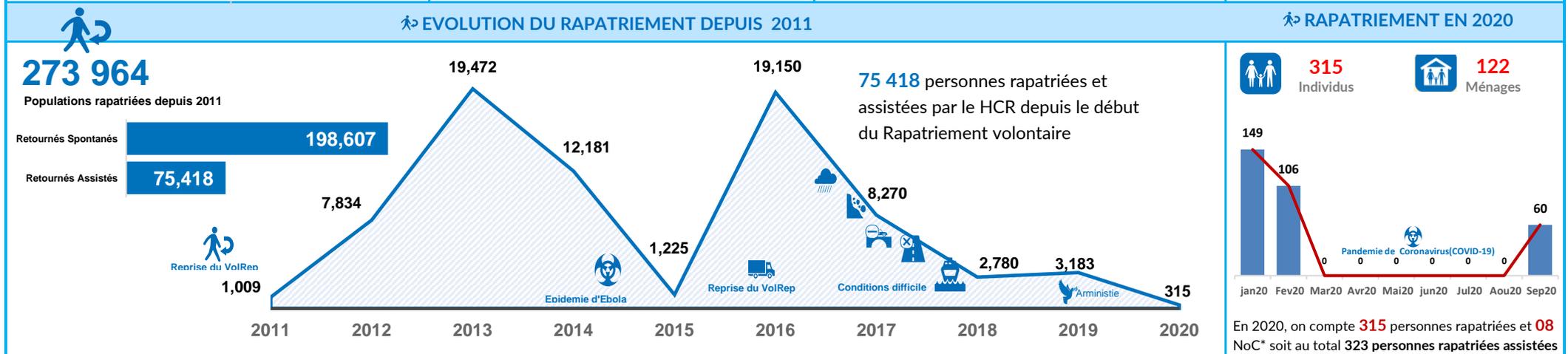


VUE D'ENSEMBLE	BESOIN EN FINANCEMENT	REFUGIES EN CÔTE D'IVOIRE	DEMANDEURS D'ASILE
Apatrides ou Personnes à risque d'apatridie 1,656,330 Retournés 75,418 Réfugiés 2,099 Demandeurs d'Asile 383	 <p>■ Financé ■ Non financé</p> <p>64% 36%</p> <p>En 2020, le HCR a un besoin en financement de 14 Million de dollars (14M USD)</p>	 2,099 Individus  832 Ménages	 383 Individus  231 Ménages



L'APATRIDIE EN CÔTE D'IVOIRE

La Côte d'Ivoire, un pays phare en matière de lutte contre l'apatridie.



- 2013: ratifier les deux Conventions internationales sur l'apatridie
- 2014: reconnaître l'existence de populations apatrides sur son territoire
- 2016: organiser une conférence interministérielle sur l'apatridie, à l'issue de laquelle fut adoptée la fameuse « Déclaration d'Abidjan »
- 2018: conduire une cartographie sur l'apatridie à l'échelle nationale.
- 2020: mettre en place une Commission Nationale d'Eligibilité au Statut d'Apatride

REINTEGRATION DES RAPATRIES IVOIRIENS

- Sécurité alimentaire** 81% des personnes rapatriées déclarent rencontrer des difficultés pour s'alimenter correctement
- Propriété foncière** 78% des personnes rapatriées ont perdu l'accès à la terre, principale source de revenus des populations.
- Logement** 93% des ménages ont perdu l'accès à leur ancien logement
- Eau et assainissement** 38% des ménages n'ont pas accès aux latrines et seulement la moitié a accès à l'eau potable
- Documentation** 27% des personnes rapatriées n'ont jamais été déclarées à l'état civil.
- Santé** 16% des personnes rapatriées déclarent ne pas avoir accès aux soins de santé.

LE HCR REMERCIE SES DONATEURS (2016-2020)

